

ARTICLE 10**Sauf-conduit**

1. Sous réserve de l'article 9 § 2), une personne présente dans l'État requérant en raison d'une demande faite en ce sens ne peut y être ni poursuivie, ni détenue ni être soumise à aucune autre restriction de sa liberté individuelle dans cet État pour des actes ou omissions antérieurs à son départ de l'État requis, ni être tenue de témoigner dans aucune procédure autre que celle se rapportant à la demande.
2. Le paragraphe 1) du présent article cesse de s'appliquer si une personne, libre de partir, n'a pas quitté l'État requérant dans un délai de quinze jours après avoir été officiellement informée que sa présence n'était plus requise ou si, ayant quitté ce territoire, elle y est volontairement revenue.

ARTICLE 11**Défaut de comparaître dans l'État requérant**

Toute personne qui omet de comparaître dans l'État requérant ne peut faire l'objet, du fait de ce défaut de comparaître, d'aucune sanction ni d'aucune mesure de contrainte dans l'État requis.

ARTICLE 12**Produits de la criminalité**

1. Sur demande, l'État requis cherche à établir si les produits de quelque crime se trouvent sur son territoire et il notifie l'État requérant du résultat de ses recherches. Dans sa demande, l'État requis indique à l'État requis les raisons qui lui font croire que ces produits peuvent se trouver sur le territoire de ce dernier.
2. Lorsque, conformément au paragraphe 1) du présent article, les produits d'un crime sont trouvés, l'État requis prend les mesures qu'autorise son droit afin de confisquer ces produits, y compris la saisie et le blocage d'iceux.

PARTIE III: PROCÉDURE**ARTICLE 13****Contenu des demandes**

1. Dans tous les cas, les demandes d'entraide doivent comprendre les renseignements suivants:
 - a) l'autorité compétente qui conduit les procédures criminelles, y compris les enquêtes et procédures judiciaires, se rapportant à la demande;
 - b) une description de la nature de ces procédures criminelles, y compris une copie ou un exposé sommaire des faits pertinents et du droit;
 - c) le motif de la demande et la nature de l'entraide recherchée;